

ANNALES DU CENTRE LEDOUX

TOME II

Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne

Textes recueillis et présentés par

DANIEL RABREAU

IMAGINAIRE ET CRÉATION ARTISTIQUE
À PARIS SOUS L'ANCIEN RÉGIME
(XVII^e-XVIII^e SIÈCLES)

*ART, POLITIQUE, TROMPE-L'ŒIL, VOYAGES,
SPECTACLES ET JARDINS*



1998

WILLIAM BLAKE & CO. / ART & ARTS

PHILIPPE CACHAU

*LES PROJETS DE JACQUES HARDOUIN-MANSART
DE SAGONNE POUR LA PLACE LOUIS XV DE PARIS
(1748-1753)*

Les projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778) pour la place royale de Paris dédiée à Louis XV s'inscrivent dans un contexte historique et urbanistique très particulier et dans un climat d'effervescence sans précédent¹. Cette place qui allait être la cinquième du genre dans Paris, suscita dans les esprits un foisonnement d'idées tel que P. Patte put écrire : « Non seulement les architectes du Roi, mais encore plusieurs autres artistes saisirent avec empressement cette occasion pour donner des preuves de leur zèle et de leurs talents. Il n'est pas croyable combien l'émulation et l'envie de se surpasser mutuellement dans ce concours [de 1748], pour célébrer dignement notre auguste Monarque, produisirent de chefs-d'œuvre. »²

L'on ne recense pas moins de cent cinquante propositions³, dont quatre-vingt-dix dans le seul recueil d'Argenson, conservé à l'Arsenal⁴. Les formes, les sites et les genres les plus divers furent proposés : Soufflot, Boffrand et Chevotet dessinèrent des places à vocation marchande dans les quartiers des Halles ou de la rue de la Ferronnerie, tandis que Gabriel, Mansart de Sagonne et d'autres académiciens demeuraient fidèles à la tradition de la place à vocation politique. Cette place se voulait en effet le témoignage du prestige de la dynastie des Bourbons à un moment où l'autorité royale devait faire face à la fronde croissante des Parlements en même temps qu'à une vague de scepticisme sur la paix qui venait d'être signée avec l'Autriche à Aix-la-Chapelle (1748).

La nouvelle place royale devait être également l'occasion pour la Ville de Paris de se doter d'infrastructures nouvelles : hôtel de ville, hôtel pour les Mousquetaires Gris de la rue du Bac, hôtel des Monnaies, Comédie Française, Opéra, Garde-Meuble...

Dans ce contexte, Mansart de Sagonne allait être de ceux qui s'engageraient le plus volontiers. Son activité revêtit deux aspects : la création architecturale avec les

concours de 1748 et de 1753, et l'expertise de bâtiments autour des hôtels de Conti et de Sillery, quai et place Conti. Dans chacune de ces activités, il se montra soucieux de maintenir et de prolonger la tradition de François Mansart et de Jules Hardouin-Mansart, ses illustres aïeux. Pour lui, il s'agissait plus que jamais de défendre le renom et la postérité des Mansart.

Projets de Mansart de Sagonne pour le concours de 1748

Le 27 juin 1748, le prévôt des marchands Louis-Basile de Bernage et les échevins de la Ville de Paris demandèrent au roi la permission d'ériger un monument équestre à sa gloire. Cette proposition devait être pour eux l'occasion de transférer l'hôtel de ville, dont la capacité était jugée insuffisante, sur un autre site⁵. Il fut demandé aux architectes de l'Académie Royale de proposer les sites les plus propices dans la capitale⁶. Les projets et propositions de Mansart de Sagonne nous sont connus par le fameux recueil du comte d'Argenson à l'Arsenal, assorti de ses commentaires. Ce dernier avait souhaité garder traces de tous les projets après leur retour aux auteurs. Ceux de Mansart ont été publiés par plusieurs historiens qui n'ont jamais cherché à en analyser les sources d'inspiration⁷.

Mansart proposait six et non cinq projets comme on l'a dit (fig. 67 et 68). Il fut avec Potain, celui qui en conçut le plus. Boffrand et Rousset n'en proposèrent que quatre, Lestrade, trois, Beausire et Cartaud, deux, pour citer les plus fameux.

Le premier projet de Mansart de Sagonne est le plus intéressant pour la suite des événements, car il situe le monument vers la rue Dauphine, sur le terrain de l'hôtel de Conti. Ce projet est estimé par l'architecte entre dix-neuf et vingt millions de livres. Il évoque la place Vendôme d'Hardouin-Mansart en substituant un tracé concave aux pans coupés de cette dernière. Le monument équestre règne au milieu de la place.

Le deuxième projet, situé de l'autre côté du Pont-Neuf, dans le quartier de la Monnaie, monte à douze millions. Il affecte un plan ovoïde, au tracé ondulant, dont la partie haute est plus renflée que la partie basse. Il ne révèle aucune référence directe, semble-t-il, avec la tradition héritée de Mansart, si ce n'est dans son axialité, marquée par une rue droite qui met en perspective le portail de la colonnade du Louvre. La formule place-rue-monument chère à Jules Hardouin-Mansart, est ici parfaitement respectée⁸.

Après les deux rives du Pont-Neuf, Mansart proposa pour troisième emplacement, la place Dauphine. La formule du demi-ovale entre deux pavillons où s'adossent des fontaines, le long des quais des Orfèvres et de l'Horloge, est la reprise directe avec variantes, d'un ancien projet de place pour Louis XIV de Robert de Corte à cet endroit (vers 1685)⁹. Le projet est estimé par l'auteur à deux millions deux cent mille livres.

Dans son quatrième projet, Mansart revient sur la Rive gauche avec une place ovale située au carrefour de Bucy. Il y reprend, à l'instar de la place Vendôme, l'ordre corinthien pour les élévations¹⁰. Plus personnel est le motif des rues rayonnantes de part et d'autre de la place. Ce projet, le plus onéreux de tous, exigeait la démolition d'une grande partie du quartier. Pour cette raison sans doute, Mansart n'a pas osé fournir d'estimation.

Le cinquième se situe sur la Rive droite, au bout de la rue de la Ferronnerie, entre

les rues Saint-Martin, Saint-Denis, des Lombards et Aubry-Bouché. Place rectangulaire à pans concaves, elle s'ouvre sur deux de ses angles par des artères divergentes, tandis qu'une troisième rue aboutit dans l'axe du côté opposé. La formule évoque la fusion des places Vendôme et des Victoires d'Hardouin-Mansart. Le projet est estimé de cinq à six millions de livres.

Le sixième et dernier projet, le plus méconnu¹¹, était destiné au croisement du Pont-Neuf, de la rue Dauphine, et des quais des Augustins et Conti (fig. 68). La place forme un vaste hémicycle du côté de la rue Dauphine, avec quatre pavillons symétriques en ressaut sur la place, deux sur la rue et deux autres de part et d'autre, sur les quais. Elle se prolonge au-delà par deux renforcements symétriques. Du côté du Pont-Neuf, la place présente une légère inclinaison concave. Sans rapport direct avec la tradition des Mansart proprement dite, ce projet évoque toutefois le parti de la place de la Bourse de Jacques V Gabriel, disciple de Jules Hardouin-Mansart, à Bordeaux. Il est estimé à dix millions de livres ou cinq millions sans l'hôtel de ville.

On notera, dans cette variété de projets, l'ondulation sensible des façades par le ressaut des pavillons au centre de chacun des côtés, ainsi que le jeu des colonnes saillantes dans les angles. Hélas, le manque de dessins d'élévation nous empêche d'apprécier à leur juste mesure la beauté et l'invention de l'architecte dans chacun de ses projets. Ces élévations auraient permis d'observer si, à l'instar des plans, la tradition familiale avait été respectée et jusqu'où ? On observera également que Mansart de Sagonne, comme d'autres, a plutôt privilégié le choix de la Rive gauche qui ne disposait pas encore de place royale. C'était une des raisons mise en avant dans le choix qui prévalut d'édifier la place sur le terrain de l'hôtel de Conti.

L'estimation de l'hôtel de Conti (1749-1751)

Le résultat des propositions de Mansart de Sagonne, en 1748, n'a guère été à la hauteur de ses espérances. En revanche le travail d'expertise que l'on demanda à l'architecte, lui sera autrement plus profitable.

A la suite des différentes propositions d'emplacement soumises par le Bureau de la Ville au roi, en décembre 1748, Louis XV choisit le quartier de Buci¹². Il avait été pressé, en mars 1749, par le directeur général des Bâtiments, Tournehem, qui l'avertit que son indécision risquait d'entraîner une paralysie immobilière dans Paris, personne n'osant plus acheter ou vendre de crainte de se retrouver dans le site retenu¹³. Le roi chargea l'abbé de La Grive, « géographe ordinaire de la Ville de Paris », de lever un plan géométral exact du quartier qui fut remis par son auteur, au début d'octobre, alors que Louis XV se trouvait à Fontainebleau. Dans une lettre, en date du 5 novembre 1749, le comte d'Argenson informa le prévôt des marchands que ce plan avait été approuvé par le roi qui y avait fixé l'emplacement de l'hôtel de ville, une des façades donnant sur la nouvelle place, et de l'autre côté sur la Seine, entre la rue Dauphine et la petite place Conti. Il précisait en post-scriptum « que la partie du plan levée en rouge est celle que le Roy a destiné pour y former la place ; et que celle levée en jaune doit contenir les bâtiments qui composeront le nouvel hôtel de ville [...] »¹⁴. Le comte rappela également que le souverain tenait à ce que les toisés et estimations des bâtiments et terrains dudit emplacement soient levés au plus vite, le prince de Conti ne

devant y apporter aucune difficulté. Ces plans devaient ensuite être remis personnellement à Louis XV.

Quatre jours plus tard, d'Argenson écrivit à Bernage pour lui signaler qu'il pouvait communiquer aux architectes qui le souhaiteraient, des exemplaires du plan de l'abbé de La Grive¹⁵. Par délibération du 12 novembre, le Bureau décidait de rencontrer le prince de Conti pour l'acquisition de son hôtel ainsi que les propriétaires des autres parcelles, afin de procéder aux toisés et estimations. Le 26, dans sa délibération du jour, le Bureau déclarait avoir rencontré le prince et désignait Jean-Baptiste Beausire¹⁶, le maître général des Bâtiments de la Ville, pour effectuer lesdits toisés et estimations. Conti leur avait témoigné « les sentiments les plus conformes à tout ce qui peut être agréable au Roy, utile au bien public, et favorable à l'exécution d'une entreprise digne de tous les vœux des citoyens de cette capitale, de leur reconnaissance et de leur amour pour le plus grand et le plus aimable de tous les souverains »¹⁷. Il ajoutait qu'il « donnerait avec plaisir [...] le premier exemple du zèle que doivent témoigner les propriétaires des maisons et terrains compris dans l'emplacement désigné par le Roi »¹⁸. Il souligna également qu'il avait été instruit « plus d'une fois » de la valeur des bâtiments et terrains de son hôtel, mais qu'il consentait néanmoins à l'exécution des toisés et estimations ainsi qu'à la levée d'un plan général, et commettait pour ce faire son architecte Jean-Baptiste Courtonne¹⁹. Il se réservait toutefois le droit de marquer ses observations pour protéger ses intérêts, et de livrer à défaut sa propre estimation²⁰.

Ainsi en dépit d'une apparente bienveillance, Conti ne dissimulait guère ses intentions : réaliser une spéculation immobilière d'envergure par la vente à la Ville de Paris des deux hôtels mitoyens du Grand et du Petit Conti et de leurs dépendances. Personnage intelligent, ambitieux, indépendant, de surcroît libertin et athée, Louis-François de Bourbon-Conti (1717-1776) était une forte personnalité, réputé le plus doué des princes du sang. Depuis 1746, il caressait l'idée de son élection au trône de Pologne et entretenait depuis lors un commerce régulier avec Louis XV. A cette ambition, il ajouta en 1748 celle de sa nomination au titre de grand prieur de France, qui intervint officiellement en août 1749. Il avait décidé en conséquence de se défaire de son hôtel du quai Conti pour se retirer dans le superbe palais prioral de l'enclos du Temple, œuvre de Delisle-Mansart²¹. Nul doute que dans ses entretiens fréquents avec le roi, celui-ci lui ait promis l'acquisition de son hôtel. Fort de cette promesse, le prince était résolu plus que jamais à défendre ses intérêts.

L'estimation commença le 9 décembre 1749, pour s'achever le 28 février 1750. Pendant ces deux mois et demi, Beausire et Courtonne levèrent conjointement tous les plans, profils, élévations et toisés des Grand et Petit hôtels de Conti. Le procès-verbal, dont on possède plusieurs exemplaires²², fut remis à Bernage le 14 mars. Il nous renseigne remarquablement sur l'état de cet ensemble au milieu du XVIII^e siècle mais ne comporte pas encore d'estimation chiffrée. Il fallut attendre la délibération du 16 mars : la Ville décida de commettre Beausire « pour faire seul l'estimation du prix des terrains et bâtiments de l'hôtel de Conti »²³. Alors que le prévôt Bernage avait proposé au prince d'étendre les pouvoirs conférés à Courtonne pour procéder avec Beausire aux estimations, Conti fit savoir qu'il ne se sentait pas « dans l'obligation de donner audit Sieur Courtonne un pouvoir à l'effet de procéder aux dites estimations »²⁴. Il n'empêchait pas l'architecte de la Ville de remettre la sienne, mais tenait néanmoins à

livrer ses observations. Courtonne n'était donc pas officiellement chargé d'estimer l'hôtel. Ce point mérite d'être souligné car il va à l'encontre de ce que certains historiens ont pu affirmer à ce sujet²⁵ : Courtonne n'a officiellement œuvré pour le prince que pour les relevés et toisés et non pour l'estimation. Beausire estimait, dans son rapport en date du 19 mars, l'hôtel et ses dépendances à 1 447 233 livres 14 sols. Pour sa part, Conti remit au Bureau de la Ville une estimation montant à 1 848 976 livres 13 sols 3 deniers, soit la plus élevée. Voulant éviter de froisser le prince, Beausire rendit le 8 mai suivant un ultime rapport dans lequel il produisit de nouvelles augmentations qui s'élevaient à 55 301 livres, portant ainsi l'estimation de la Ville à 1 502 543 livres. Mais le prince de Conti s'estimait toujours lésé²⁶.

Pour éviter toutes discussions et répondre à la diligence royale réclamée dans la lettre au comte d'Argenson en date du 5 novembre 1749, le Bureau de la Ville décida de s'en rapporter à l'arbitrage royal. Entre temps, le 21 avril 1750, ayant deviné les intentions peu louables de Conti, et afin de remédier aux trop grandes difficultés que poserait ce site si chaque propriétaire agissait de la sorte, la Ville arrêta dans sa délibération du jour, le site du Pont-Tournant des Tuileries. Il fut fixé par le roi qui entendait éviter « des dépenses considérables pour les acquisitions qu'on serait obligé de faire dans tout autre emplacement », ainsi que pour les démolitions et autres difficultés inhérentes et qui concluait : « l'heureuse disposition de cet emplacement procurera plus de beauté, de facilité et de promptitude dans l'exécution du monument »²⁷. C'en était fait du projet de l'hôtel de ville dressé sur la place royale, même si la décision d'acquérir l'hôtel de Conti, pour y élever une nouvelle maison commune, restait toujours d'actualité.

Par arrêt du 4 juin 1750, Louis XV fit appel à Mansart de Sagonne pour procéder à la « tierce estimation » de l'hôtel de Conti. En conséquence, le roi requérait que lui fussent remis le procès-verbal dressé par Beausire et Courtonne, ainsi que les estimations du premier et celles de Conti. Contre toute attente, nous avons pu retrouver le procès-verbal de Mansart daté du 26 juin²⁸. Il contient avec force détails les différentes mesures des terrains et bâtiments des deux hôtels composant l'ensemble avec, en fin de recueil, un plan général levé par l'architecte (fig. 69). Il s'achève sur une estimation totale de 1 600 000 livres.

Dans son arrêt du conseil du 22 août, le roi rappela que ce procès-verbal de Mansart contenait « son avis et le détail des différentes observations et opérations sur lesquelles il a été établi la juste valeur de tous les terrains et bâtiments dudit hôtel, circonstances et dépendances [...] ». Il souhaitait que le contrat de vente fût passé incessamment par la Ville, se réservant toutefois le droit de statuer a posteriori sur ses termes. Cet arrêt, qui entérinait l'estimation de Mansart, fut transmis par le comte d'Argenson à la Ville, le 24²⁹. Toutefois le prix estimé de cet hôtel et dépendances laissa quelque amertume à chacune des parties, excepté au prince de Conti qui avait atteint ses objectifs. En octobre 1750, la cour étant à Fontainebleau, Louis XV pensait se désister : l'hôtel de ville resterait à sa place et l'on renoncerait à l'achat de l'hôtel de Conti. Le site du Pont-Tournant restait, lui, d'actualité, et l'on réfléchissait sur le parti à adopter³⁰.

Mais Louis XV, sous la pression de Conti, et à cause du sentiment de désillusion que son revirement risquait d'entraîner dans le corps de ville, comme dans le public, autorisait respectivement par lettres patentes de février 1751, la municipalité à passer

contrat avec le prince de Conti, le duc et la duchesse de Chartres, respectivement son gendre et sa fille. Il fut signé les 23 et 24 décembre 1751 devant maître Marchand, notaire de la Ville³¹. On avait besoin pour cela de la ratification de la duchesse de Chartres que l'on attendit jusqu'en juin, date de sa majorité. On traîna jusqu'au mois de décembre, car le prévôt des marchands avait attendu d'avoir pu rassembler tous les fonds. Le contrat se fit moyennant deux cent mille livres de pots-de-vin, ce qui porta la vente de l'hôtel à 1 800 000 livres³², somme considérable qui fit dire au marquis d'Argenson : « Voilà l'hôtel de ville ruiné ». Si l'on ajoute à cette dépense, le coût de la construction du nouvel édifice qui se devait d'être magnifique, digne de la capitale d'une France victorieuse, l'ensemble s'élevait à trois millions au moins³³. On projetait de transférer dans l'ancien hôtel de ville, les tribunaux civil et criminel du Châtelet. L'annonce des conditions du marché créa un scandale dans le public parisien, et le marquis d'Argenson rappelle que c'est le roi qui a obligé la Ville à cette acquisition, parce qu'il l'avait promis à Conti qui avait « insisté avec brigue et menace pour qu'on prit sa maison si chère ». Le roi était devenu ainsi l'otage de son cousin³⁴.

L'estimation de l'hôtel de Sillery (1750-1751)

Dans le même temps le comte d'Argenson avait fait savoir à Bernage par un courrier daté du 24 août 1750, portant observations sur les plans et dessins à lever pour la construction du nouvel hôtel de ville, que le roi désirait que l'on comprît dans ce dessin les maisons autour de la petite place de Conti qui composent l'hôtel de Puitsieux, dit aussi de Sillery. Et ce afin « que la façade de l'hôtel de ville soit rapprochée du côté des quatre nations plutôt que celui du pont neuf, et disposée autant qu'il se pourra vis-à-vis de celle des Bâtiments du Louvre »³⁵. Après lecture de cette lettre devant le Bureau de la Ville, le prévôt et ses échevins décidèrent par délibération du 2 septembre, de rencontrer le marquis de Puitsieux, ministre des Affaires Étrangères, pour procéder à la levée du plan de son hôtel et aux roisés et estimations des terrains et dépendances, ainsi que des maisons environnantes.³⁶

Le 5 septembre, Bernage rendit compte au Bureau de sa visite chez le marquis qui « donnerait volontiers l'exemple de son zèle [...] pour la décoration de cette capitale »³⁷. À l'instar de Conti, Puitsieux commit Courtonne comme architecte-expert. Lui fut adjoint Pierre-Henri de Saint-Martin³⁸, architecte-expert, nommé par le sieur Jamart, tuteur des parents et amis des substitués dudit hôtel. La ville nomma de nouveau Jean-Baptiste Beausire. Le procès-verbal de l'hôtel fut arrêté le 6 avril 1751. Courtonne fut chargé de l'estimation des « embellissements et ornements » qui se montaient à 48 650 livres. Saint-Martin s'affaira à celle des terrains et bâtiments évaluée à 277 398 livres 12 sols 1 denier. Cette estimation différait très nettement de celle de Beausire qui évalua l'ensemble à 206 802 livres 5 sols 10 deniers³⁹. Il fallut donc recourir, comme pour l'hôtel de Conti, à une tierce estimation.

Par arrêt du 26 avril 1751, Louis XV désignait de nouveau Mansart de Sagonne et ordonnait que ledit procès-verbal lui fut remis. Mansart rendit son rapport le 6 mai suivant, estimant l'hôtel à 283 329 livres. Le contenu de ce rapport, hélas disparu, ne nous est plus connu que grâce à l'arrêt du conseil du 12 juin qui fixe à ladite somme, le prix de l'hôtel de Sillery. Mansart avait estimé à 232 801 livres 5 sols, le prix des terrains et bâtiments, et à 50 527 livres 15 sols, « les embellissements, décorations et

améliorations faits aux frais et dépens dudit sieur Marquis de Puisieux depuis la substitution et par lui réclamés »⁴⁰. Louis XV requit en conséquence que le contrat de vente fût passé sur cette estimation. La somme de 232 801 livres 5 sols serait employée à l'acquisition d'un hôtel de même valeur dans la capitale. Les 50 527 livres 15 sols étaient, quant à elles, laissées à l'usage personnel du marquis. L'arrêt fut transmis le 20 par d'Argenson à Bernage⁴¹.

Mais l'acquisition de cet hôtel posa problème. Fin août 1751, le roi convoqua le prince de Conti et le marquis de Puisieux pour convenir ensemble d'un hôtel dont pourrait disposer en échange ce dernier. Louis XV pensait à l'hôtel de la Roche-sur-Yon, quai Malaquais, qui appartenait à Conti mais qu'il ne voulait pas lâcher à moins de 500 mille livres, affirmant « qu'il y avait bien de la différence de l'hôtel de Conti à cette petite maison de M. de Puisieux qu'il nommait hôtel »⁴². Par lettres patentes de décembre 1752, le roi ordonnait à la Ville l'acquisition de l'hôtel de Sillery, soit un an juste après celles de l'hôtel de Conti. Mais ces lettres ne furent jamais enregistrées, ce qui confirme l'abandon du projet⁴³.

C'est que devant les difficultés croissantes et maintenant insurmontables que représentaient tant l'acquisition de l'hôtel de Conti qu'une multitude de projets urbains dans Paris, l'achat de cet ultime hôtel paraissait de plus en plus impossible. Le marquis de Puisieux continua d'y résider jusqu'en 1757, date à laquelle il le loua au comte et à la comtesse d'Ussan pour neuf années, moyennant 6 000 livres par an⁴⁴.

Pourquoi Louis XV fit-il le choix de Mansart de Sagonne ? Ce choix s'imposait en fait de lui-même. L'hôtel de Conti, bâti au *xvi*^e siècle sous le nom d'hôtel de Nevers, puis connu au *xvii*^e sous celui d'hôtel de Guénégaud, avait été remanié par François Mansart à qui l'on confia la réalisation du petit hôtel classique, situé derrière l'hôtel du *xvi*^e, et qui subsiste, intégré aux bâtiments de la Monnaie actuelle⁴⁵. Jules Hardouin-Mansart y aurait repris la suite de son grand-oncle, de 1666 à 1670, réalisant ainsi l'une de ses toutes premières constructions. Il devint hôtel de Conti, quand Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti, s'en rendit acquéreur en 1679. Quant à l'hôtel de Sillery, si sa construction fut attribuée à François Mansart, on sait de manière sûre qu'il fut entièrement redécoré par Jules Hardouin-Mansart à la fin du *xvii*^e. En outre, la famille Brulart de Sillery avait joué le rôle de mécène auprès de François Mansart à ses débuts, dans les années 1620, en lui confiant la réalisation du château de Berny⁴⁶.

Le respect de la tradition des lieux voulait qu'on nommât un Mansart, Mansart de Sagonne. L'architecte était à ce moment très en vue et, notamment, apprécié du comte d'Argenson, bâtissant en tant qu'architecte de la famille, pour son fils à Asnières en 1750-1753, et sa femme, à Montreuil près de Versailles, en 1749-1751. Pour lui, ministre de la Guerre et surintendant des Postes, il semble avoir conçu les plans et élévations de l'hôtel des Postes de Versailles en 1752. Le crédit d'Argenson auprès du monarque était alors à son zénith ; le ministre était devenu un intime et Louis XV lui faisait parfaitement confiance sur le choix de l'architecte pour mener de telles opérations.

Mansart de Sagonne n'avait pas manqué non plus de se faire remarquer de la Ville de Paris. En 1749, elle lui avait renouvelé l'approbation de son projet de bassin de poissons d'eau douce au Port-à-l'Anglais, pour servir à l'alimentation de la capitale. Ce projet avait fait l'objet d'une longue délibération dans les registres de la Ville avant d'être soumis au conseil des Dépêches, en janvier 1750⁴⁷. De même, entre 1747 et 1752,

les échevins de Marseille l'avaient chargé de la reconstruction de leur hôtel de ville, liée à la création d'une place royale. Surtout, Mansart avait une manière très particulière et très efficace de toiser les bâtiments en cube, qu'il ne manqua pas ensuite de soumettre à l'Académie, en 1751⁴⁸. On faisait ainsi honneur à ses qualités d'architecte-expert.

L'acte de vente de l'hôtel de Conti signé, on pensait pouvoir lancer rapidement le projet du nouvel hôtel de ville. Loin s'en fallut. En 1754, l'hôtel n'étant toujours pas rasé, on pensa y installer « un jeu de blanche et un Mont-de-piété » afin de dégager des moyens nouveaux pour sa réalisation⁴⁹. Force fut de constater que le prix exorbitant de l'hôtel de Conti avait rendu toute opération de construction impossible. Au printemps 1755, la Ville de Paris renonça à son projet d'hôtel de Ville et souhaita le revendre. Le comte d'Argenson était d'avis, avec le contrôleur général Machault, que c'était là le moyen le plus simple d'obtenir des secours pour la construction de la nouvelle place, ce à quoi le roi semblait accéder. La Ville obtint en décembre 1755, des lettres patentes en ce sens mais qui ne furent pas enregistrées. Le roi avait même songé un temps installer à l'hôtel de Conti les bureaux de la grand poste.

Dans le même temps, par lettres patentes du 8 juillet 1755, Louis XV s'était porté acquéreur de plusieurs maisons pour la reconstruction de l'hôtel des Monnaies, ce qui favorisa bien plus tard l'échange du 17 janvier 1773, entre le roi, propriétaire de l'hôtel des Monnaies près du Pont-Neuf, et la Ville de Paris, propriétaire de l'hôtel de Conti, pour bâtir le nouvel hôtel des Monnaies⁵⁰. La démolition du grand hôtel de Conti intervint en 1768 après l'approbation des plans et élévations de Jacques-Denis Antoine pour le nouvel hôtel des Monnaies en 1767. On avait pris soin cependant de conserver le petit hôtel, qui fut loué par le souverain à son contrôleur général des finances, Laverdy, en 1770⁵¹. La première pierre du nouveau bâtiment fut posée en 1771. Entre temps, depuis 1758, l'hôtel avait abrité le Garde-Meuble de la Couronne, jusqu'alors logé en l'hôtel du Petit-Bourbon, démoli à l'occasion des travaux de dégagement de la Colonnade du Louvre. En 1760, Antoine avait proposé cet emplacement pour la Comédie Française⁵². Un jeu de chaises musicales allait désormais affecter la destination des bâtiments de la nouvelle place royale.

Les projets de Mansart de Sagonne au Pont-Tournant des Tuileries (1751-1753)

Bien que retenu officiellement en avril 1750⁵³, le choix du site du Pont-Tournant pour dresser la statue de Louis XV est légèrement antérieur. Dès octobre 1749, la Ville avait renoncé à la combinaison hôtel de ville-place royale, le roi ayant « été touché des inconviénents »⁵⁴. Il aurait fallu, selon le marquis d'Argenson, dépenser quarante millions de livres avant de pouvoir poser la première pierre, de même qu'on aurait ruiné les propriétaires en prenant les maisons « sur le pied de leur déclaration au dixième »⁵⁵. Entre avril 1750 et janvier 1753, date de l'approbation définitive de ce site, Louis XV continuait de balancer pour d'autres emplacements tel que celui de Sainte-Opportune, situé entre les rues Saint-Denis, de la Ferronnerie, Saint-Honoré, du Roule, de la Monnaie et la Seine. Il aurait permis l'articulation du quartier Saint-Honoré avec ceux du Marais et de Saint-Antoine. Mais à l'instar du carrefour de Buci, on se heurtait au coût des démolitions estimé à dix millions de livres⁵⁶. Pour certains le choix du Pont-Tournant revenait à mettre le roi « aux champs », hors de sa capitale⁵⁷. Argument de « courtisan », selon le marquis d'Argenson, auquel Louis XV n'était pourtant pas totalement insensible⁵⁸.

Les projets pour la place royale continuaient cependant. En 1751, la Ville, de sa propre initiative, fit appel à deux célébrités du moment, les architectes Mansart de Sagonne et Servandoni. Le marquis d'Argenson nous livre une brève description de leurs projets, grâce à la communication qu'il en a eue par son frère, le comte d'Argenson, à qui le prévôt Bernage les avait remis. Il écrit à la date du 8 mai 1751 : « Mon frère m'a montré les deux plans pour la place du Pont-Tournant. L'un est de Servandoni, l'autre de Mansard [sic]. Celui-ci est d'une architecture française et galante, l'autre d'architecture italienne, auguste, mais lourde [...]. Dans le dessin de Servandoni, il n'y a que la statue du roi, entourée d'une balustrade, quoique grande, mais qui laisse de grands vides derrière elle. Dans celui de Mansard, cette espèce de colonnade est plus vaste, mais non encore assez ; elle est adhérente aux Thuileries. Elle est mieux, mais non aussi bien, selon moi, qu'elle pourrait être. » Un mois plus tard, le 6 juin, il ajoute : « On a décidé pendant Marly le projet d'une place publique au Pont-Tournant des Thuileries ; je ne sais pas si c'est pour celui de Servandoni ou pour celui de Mansard, j'ai vu tous les deux, et je serais pour celui de Mansard [...]. »⁵⁹

Grâce à ce témoignage, nous savons que Mansart de Sagonne proposait dès 1751, le motif d'une place à colonnade qui fut amendé sans aucun doute en 1753, le roi n'ayant pas donné suite aux projets de nos deux architectes. Dans quelle mesure fut-il modifié, nous l'ignorons. En effet, si l'on conserve la description détaillée du projet de Servandoni « fait par ordre de Monsieur le Prévôt des marchands en 1750 et 1751 »⁶⁰, le détail du projet de Mansart nous fait défaut. Les exigences du roi, très férus d'architecture et qui aimait se faire porter des plans, n'ayant pu être satisfaites, il fit ouvrir en 1753 un second concours officiel. Cette longue période d'indécisions et de tergiversations entre les deux concours, si caractéristiques de l'Ancien Régime, répondait à un souci de perfection en même temps qu'au besoin d'employer au mieux les moyens, tant financiers que matériels, dont on disposait. Le concours de 1753 et le choix du projet définitif en 1755 sont à cet égard significatifs.

Le 15 janvier, Louis XV ordonna au marquis de Marigny, directeur général des Bâtiments du roi, de signifier aux architectes de l'Académie Royale qu'il avait choisi le terrain du Pont-Tournant et d'ordonner à chacun d'eux la remise d'un plan pour une place royale à cet endroit. Une totale liberté de conception leur était laissée, « ne les assujettissant qu'à la seule Directe de la Grande allée des Thuileries pour la Position de la Statue ». Les plans devaient être remis au roi avant Pâques. Le 18, le directeur général fit assembler « extraordinairement » la Compagnie comme en 1748 : « tous me parurent charmés » dit Marigny, « d'avoir cette occasion de donner une preuve de leur respect, de leur zèle et de leur talent, mais ils se récrièrent sur le terme de Pâques, prétendant qu'ils n'auoient pas assés de tems »⁶¹. Marigny déclara, en effet, avoir reçu les derniers plans à la fin du mois de mai. Tous ne concoururent pas, et notamment Beausire, qui, en tant qu'architecte de la Ville, ne voulut pas paraître favorisé. « Seuls dix-neuf sur vingt-sept des membres de l'Académie acceptèrent de remettre un projet »⁶².

Le projet d'une place à cet endroit n'était pas nouveau. Dès 1717, le duc d'Antin, qui occupait alors la charge de Marigny, avait approuvé un projet de place dédiée à Louis XV par Robert de Cotte. Ce projet atteste que l'idée de placer là l'effigie royale était ancienne et que le projet de Louis XV s'inscrivait à la fois dans la tradition monarchique et dans la logique de développement du lieu⁶³.

On espérait qu'en soumettant à concours les membres de l'Académie Royale, on parviendrait enfin à lever l'obstacle de l'aménagement de cet espace. Mais Marigny dut malheureusement conclure, après les avoir minutieusement examinés et commentés, « qu'aucun ne peut être admis et que les architectes du roi la plus part très habiles, ont fait de vains efforts pour réussir ». Pour lui, « tous ont échoué contre la difficulté insurmontable d'établir une place sur le terrain donné et de conserver en même temps la magnificence de ce bel ensemble des thuileries, de l'esplanade et des champs elisées ». S'il paraissait bien impossible d'établir une place sur ce terrain, pourtant il en fallait une « pour la statue équestre du roi et il la faut incessamment », écrivait-il ⁶⁴.

Ce terrain avait l'avantage d'épargner tout frais d'acquisition ou de démolition ; le roi, à qui il appartenait, l'avait offert à la Ville. Le projet se devait de comporter, en échange, des bâtiments pouvant contenir les hôtels de la Monnaie et des Mousquetaires Gris, dont la reconstruction était à la charge de la municipalité. Cette reconstruction était d'autant plus aisée que les échevins étaient chargés de revendre l'ancien hôtel des Monnaies, près du Pont-Neuf, ainsi que l'ancien hôtel des Mousquetaires situé entre les rues du Bac et de Beaune ⁶⁵. Le souverain se chargeait, quant à lui, de l'érection de la place.

De tous les projets, deux retinrent néanmoins l'attention de Marigny : celui de Germain Boffrand et celui de Mansart de Sagonne (fig. 70 à 74) qui se faisait appeler désormais Mansard de Lévy ⁶⁶. Le projet de Boffrand avec son « grenier d'Abondance », vaste bâtiment situé sur toute l'étendue de la place du côté du faubourg Saint-Honoré, face à la Seine, frappait par l'extrême rigueur du parti. Son style « à la grecque », très « mâle », tranchait singulièrement avec les projets rocailles voire rococo (Loriot) d'autres concurrents. Ce projet qui plut momentanément au roi, lors de sa présentation en juillet 1753 ⁶⁷, ne pouvait être plus longuement retenu, car l'architecte, vieillissant et paralysé, n'était plus en mesure de suivre les travaux : il mourut l'année suivante, en 1754.

Le projet de Mansart de Lévy fut reproduit par Blondel dans le recueil Marigny qui montre un plan et une élévation ⁶⁸ (fig. 70 et 74). La place affecte un plan dodécagonal alternant pans rectilignes et concaves sous la forme d'une vaste colonnade interrompue par l'axe majeur des Tuileries et des Champs-Élysées, d'une part, et la rue Royale et l'accès à un nouveau pont sur la Seine, d'autre part. Cette colonnade trouve son prolongement dans la future rue Royale, formant à la jonction des rues du Faubourg Saint-Honoré et Saint-Honoré, une place ovale. L'axe nord-sud se poursuit au-delà jusqu'à un arc de triomphe monumental, ainsi mis en perspective, d'où divergent deux artères. Dans une variante de ce projet, l'architecte proposait à cet endroit la construction de l'église de la Madeleine ⁶⁹.

La colonnade est ponctuée, sur la place, tantôt de légers ressauts coiffés de trophées, tantôt de pavillons médians en forte saillie couronnés de vases servant de points d'inflexion, et que l'on retrouve sous une autre forme aux extrémités. Ces derniers encadrent l'entrée des Tuileries, d'une part, et celle des Champs-Élysées, d'autre part. On notera la suppression du Pont-Tournant marqué en jaune sur le plan. Cette colonnade se présente sous la forme de colonnes géminées d'ordre dorique avec pots-à-feu en prolongement, sur un garde-corps ajouré. Un emmarchement composé de trois marches s'insère entre le socle des colonnes.

Les bâtiments symétriques à l'arrière-plan, de part et d'autre de la rue Royale, présentent en rez-de-chaussée des baies en segment avec chambranles à deux fascas, sommées d'une agrafe rocaille, et soupiraux au-dessous. À l'étage noble, les baies, aussi en segment, sont sommées d'une clef avec guirlande de fleurs sur le cintre. Le chambranle est cette fois à crossettes. Des pilastres géminés d'ordre corinthien séparent les baies à cet étage seulement. Les toits à la Mansart sont précédés en alternance de garde-corps pleins et ajourés surmontés de paires de vases. Les lucarnes sont coiffées de casques empanachés sur le mode versaillais de la Cour de Marbre. Des pots-à-feu dominent les toits aux angles. Semblable élévation a été adoptée pour les pavillons de la colonnade. Toutefois les pavillons médians ont laissé place à des trophées en suspension de chaque côté de la baie centrale, entre les pilastres, en lieu et place des baies des pavillons extrêmes.

Côté Seine, des bâtiments identiques aux précédents encadrent un pont situé, non dans l'axe de la rue de Bourgogne comme la plupart des projets, mais dans l'axe de la place et de la rue Royale, vis-à-vis le Palais-Bourbon. L'entrée de ce pont est encadrée par deux belles colonnades en hémicycle, se prolongeant sur les quais.

À l'opposé, l'arc de triomphe a été traité en refends avec tables et frise dorique sans ordre dans la continuité de celle de la colonnade. Il est coiffé d'un monumental obélisque avec trophée en suspension sur les faces, et cornes d'abondance à la base. Ces trophées se retrouvent au-dessus des bas-côtés. Une vaste frise de poste passe dessous le fronton triangulaire dont le tympan est orné du blason royal. Des médaillons historiés en bas-relief dominent les portes latérales. Dans une solution alternative, la Madelaine (fig. 73) présente un portail carré, égal sur deux niveaux, à sept travées, alternant le jeu des colonnes en saillie avec les ouvertures en renfoncement. La façade est calée à ses extrémités par des jambes de bossage à refends sur toute la hauteur, seulement interrompues par l'entablement médian. Les colonnes doriques au premier niveau, et corinthiennes au second, se voient agrémentées, dans les trumeaux, de statues des Vertus (?) au rez-de-chaussée, et de trophées et objets liturgiques en suspension à l'étage. Deux obélisques avec figures et trophées à la base couronnent la façade à ses extrémités. Un fronton triangulaire dont le tympan contient un blason royal ailé domine le motif central, cantonné de part et d'autre de groupes symétriques de figures assises sur les trophées. Les baies en segment sont encadrées de chambranles à deux fascas au rez-de-chaussée, à crossettes à l'étage noble. Au centre, sont, au bas, une vaste porte plein cintre à deux vantaux, et à l'étage, une large baie en segment. Un dôme à pans avec lucarnes médianes juché sur un socle octogonal, achevé d'une étonnante figure de saint évêque, domine l'ensemble⁷⁰ (fig. 73).

Ce projet, empreint à la fois de classicisme dans la rigueur du parti et de sa distribution (schéma rectiligne de la place, respect rigoureux de l'usage des ordres, symétrie parfaite, scrupuleuse distribution de chaque élément tant en plan qu'en élévation), et de rocaille (emploi généreux d'une ornementation pleine de fantaisie et d'originalité dans ses motifs, tels que l'obélisque monumental sur l'arc de triomphe ou le saint évêque sur le dôme de l'église), rappelle à bien des égards les expériences similaires d'Hardouin-Mansart et ses disciples. Le motif de l'arc de triomphe situé en fond de plan au devant d'un portail d'église est une évocation manifeste du premier projet de Jules Hardouin-Mansart pour la place Vendôme⁷¹. Ce motif de l'arc de triomphe, d'ailleurs récurrent dans de nombreux projets de places royales au

xviii^e siècle (Robert de Cotte, dès 1717, dans son projet au Pont-Tournant ; Servandoni en 1748 et 1751 ; Boffrand à Nancy en 1752, etc.) avait fait l'objet du programme du Grand Prix de l'Académie Royale d'Architecture en 1747⁷².

A la Madeleine, Mansart synthétise la mise en perspective du portail des Capucines sur la place Vendôme avec le projet, non exécuté, de colonnade achevée de pavillons monumentaux de part et d'autre du dôme des Invalides par Jules Hardouin-Mansart. Sa façade rappelle le motif carré des Invalides d'Hardouin-Mansart, voire le portail de l'église des Minimes de François Mansart que celui-ci avait cherché vainement à mettre en perspective vis-à-vis la place des Vosges. Sans doute, à l'instar de ces deux monuments, Mansart de Lévy avait-il disposé le dôme juste au-dessus de la façade. L'absence de tours de part et d'autre de l'église, renforce la parenté de sa Madeleine avec les Invalides.

Le caractère nettement rocaille de ses élévations, manifeste dans celles de la Madeleine et de l'arc de triomphe, avait été déjà observé dans le projet contemporain de Mansart pour l'hôtel de ville de Marseille (1752). Est-ce son activité au service d'un prince germanique à cette époque, le duc des Deux-Ponts, qui rendait l'architecte si « fougueux », si exubérant ? On sait cependant, suivant la théorie des caractères en architecture, que l'abondance d'ornements devait servir à l'éclat et au prestige du site « le plus beau de l'Europe », selon l'expression de Marigny. Peut-être Mansart cherchait-il également à respecter la tradition d'Hardouin-Mansart dans sa propension à l'ornementation telle que celui-ci la pratiqua notamment à Marly, à Versailles, à Trianon ou aux Invalides, bâtiments dans lesquels il abuse d'ornements variés comme les pots-à-feu, les trophées, les groupes sculptés ou les motifs en suspension. Mansart n'aurait fait dès lors que se conformer à une tradition architecturale et familiale bien établie. Ainsi après la tradition des lieux aux hôtels de Conti et de Sillery, cette tradition Mansart se prolongeait-elle dans les dessins pour la place royale du Pont-Tournant et de la Madeleine.

Marigny exprima sur ce projet un enthousiasme teinté de regret : « Le plan de Mansart, intitulé 31 projet [sic] pour la place Louis XV est sans doute le plus beau des trente-un quoi qu'il soit la production d'un génie fougueux et qu'il paraisse qu'il a voulu [plus] prouver son talent que de donner une idée qu'on put accepter.

La forme de sa place est la plus belle que les sujétions de l'emplacement puissent permettre. L'irrégularité du côté de la rivière sauvée avec art. Ses points de vue bien observés. Son pont-tournant bien d'accord avec sa place. Son enfilade jusque par delà le faubourg Saint-Honoré digne, majestueuse et de toute beauté. En un mot cette belle et magnifique colonnade soigneusement et convenablement exécutée formerait une des plus belles places de l'Univers.

Mais quelle dépense excessive n'exigerait pas l'exécution d'une telle place et si l'on n'avait pas égard à l'économie ne vaudrait-il pas mieux que la place du roi fut un ornement dans sa ville de Paris que de décorer un lieu qui est déjà le plus beau de l'Europe ? Cette seule réflexion rend inutile, pour la circonstance, la somptueuse beauté du plan.

Du reste son élévation n'est point bonne et l'auteur a raison de proposer la suppression de deux petits pavillons A et B. Le plan est une grande et belle idée qui fait honneur à l'architecte qui l'a conçue et qui serait [à] souhaiter qu'on l'exécutât s'il ne détruisait pas l'harmonie des Tuileries avec les Champs-Élysées et si cette belle colonnade ne devait pas effacer le château des Tuileries. »⁷³

Dans ce jugement, on sent que Mansart avait sacrifié l'utile au prestige : l'ampleur de sa colonnade se faisait au détriment des édifices dont on ignore la fonction. Marigny eut beau le qualifier de « plus beau des trente-un », ce projet n'eut pas la postérité méritée : il fut délibérément ignoré par Pierre Part⁷⁴. Le 20 juillet, à Compiègne, Louis XV approuva finalement celui d'Ange-Jacques Gabriel, son Premier architecte, à qui il avait demandé de synthétiser les meilleurs éléments de chaque projet. Le 4 août, un arrêt en commandement du roi fixait officiellement l'emplacement de la statue équestre de Bouchardon, suivi d'un second du 24 août, ordonnant à Gabriel et aux autres architectes de l'Académie de procéder à la visite du terrain. Toutefois le projet définitif ne fut adopté que le 9 décembre 1755 à Versailles. Entre temps, le 24 novembre 1754, on avait rendu leurs projets aux architectes de l'Académie⁷⁵.

Dans la réalisation de Gabriel, les hôtels qui devaient être logés sur la place ne le furent pas. L'hôtel des Mousquetaires Gris aurait dû s'installer, sur le projet définitif, dans le palais à l'est de la rue Royale, et l'hôtel des Monnaies dans celui du côté ouest. Mais à la suite des lettres patentes du 7 janvier 1765 qui fixaient officiellement l'installation de la Monnaie entre la rue Royale et les Champs-Élysées, le prévôt des marchands et les échevins représentèrent au roi que les orfèvres et « autres correspondants aux Monnaies » perdraient un « temps considérable » pour y porter leurs ouvrages et matières. Louis XV décida par lettres patentes du 16 avril 1768 de fixer l'établissement et la construction du nouvelle hôtel des Monnaies sur le site de l'ancien hôtel de Conti. De facto, le Garde-Meuble de la Couronne était transporté sur la place royale⁷⁶. De même, la suppression des deux compagnies de mousquetaires du roi, par les ordonnances du 15 décembre 1775 relatives à la réduction de la Maison militaire du roi, rendait caduc le déplacement de ces derniers sur le site.

Pour Mansart de Sagonne, la question était entendue : en dépit de tous ses efforts et talents, il ne construirait pas la place royale de Paris, ses projets ayant été rejetés malgré leurs qualités réelles, reconnues en partie par le directeur général Marigny. Sa seule consolation ne tenait plus désormais que dans son projet d'hôtel de ville et sa place royale à Marseille, adopté unanimement, en 1752, par les échevins de cette ville. Mais la suite des événements empêcha également cette réalisation prestigieuse d'aboutir⁷⁷. Seules les estimations pour les hôtels de Conti et de Sillery furent retenues dans les arrêts du conseil des 22 août 1750 et 12 juin 1751. En déployant une activité aussi débordante autour de ce projet, Mansart entendait à la fois donner les preuves de son talent et de son mérite tant dans sa manière de composer l'architecture, que d'expertiser les bâtiments, deux aspects essentiels de l'activité d'architecte à cette époque. Il avait su bénéficier de la protection majeure du comte d'Argenson qui, en tant que ministre de la Guerre « ayant le département de Paris », avait joué un rôle prédominant dans la gestion particulièrement complexe de cette affaire, partagé entre le choix d'un site et d'un projet pour l'effigie équestre de Louis XV, et la gestion des problèmes administratifs liés au redéploiement des différentes administrations (hôtel de ville, Monnaies, Garde-Meuble, Mousquetaires).

Cette protection n'a, semble-t-il, pas été suffisante. Surtout son esthétique paraissait de plus en plus dépassée, et de ce fait, les chances de voir ses projets retenus restaient minces. Nous sommes en effet à une période charnière de l'évolution stylistique de l'architecture sous le règne de Louis XV, celui du passage de la rocaille vers le classicisme Louis quatorzien et le retour à l'antique. Le projet du vieux et génial

Boffrand en 1753 qui, jusque dans ses derniers jours, avait su faire preuve d'une audace prodigieuse, tant dans son esthétique – à la grecque – que dans son programme – « un grenier d'Abondance », témoigne de cette profonde évolution du goût. Il faillit d'ailleurs être retenu. Mais Louis XV, peut-être par conformisme, privilégia finalement l'esthétique Louis quatorzienne de Gabriel et ses références à la Colonnade du Louvre. Il confiait le projet à son Premier architecte : la morale était sauve ! Mansart de Sagonne n'avait eu pour lui, dans cette affaire, qu'une carrière à son zénith et un nom fameux qui lui valurent, par respect de la tradition, l'attention certaine du monarque. Maigre consolation pour celui qui se proclamait fièrement « le dernier des Mansart »⁷⁸.

NOTES

1. Sur la place Louis XV de Paris, cf :

- P. Patte, *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV*, Paris, 1765.
- A.-J.-V. Le Roux de Lincy, *Histoire de l'hôtel de ville de Paris*, Paris, 1846, pp. 84-86.
- P. Lacroix, « Un concours d'architecture en 1757 » (*sic*), *Revue universelle des Arts*, t. VI, Paris, 1857, pp. 123-145.
- E.-J.-B. RATHERY, *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson pour la Société de l'Histoire de France*, t. V-IX, Paris, 1864.
- Anonyme, « Projet d'une place publique pour ériger la statue équestre de Louis XV (1753) », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 17^e année, Paris, 1890, pp. 113, 114 (sur le recueil Marigny dit aussi Tatischev).
- A. Roserot, « La statue équestre de Louis XV par Edme Bouchardon », *Gazette des Beaux-Arts*, 1897, t. 1, pp. 195-213, 376-390 ; t. 2, pp. 159-170.
- E. Lambert, « Un projet de place royale à Paris en l'honneur de Louis XV », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, année 1938, Paris, 1972, pp. 85-97.
- S. Granet, « Les origines de la place de la Concorde à Paris. Les projets conservés aux Archives Nationales », *Gazette des Beaux-Arts*, 6^e période, t. L III, 101^e année, Paris, 1959, pp. 153-166.
- *Ibid.*, « Le livre de vérité de la place Louis XV », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, Paris, 1961, pp. 107-113.
- *Ibid.*, « La place Louis XV. Recueil de différents projets », *Vie Urbaine*, n° 3, Paris, 1962, pp. 161-215. Publication du recueil du comte d'Argenson conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal sous la cote Ms 3103.
- *Ibid.*, « La place de la Concorde », numéro hors série de la *Revue géographique et culturelle de la France*, Paris, 1963. Remarquable ouvrage sur la place de la Concorde des origines à nos jours, en dépit de ses allusions trop succinctes à l'activité de Mansart de Sagonne.
- D. Rabreau, « La statue équestre de Louis XV d'Edme Bouchardon », *L'information d'histoire de l'art*, 19^e année, n° 1, janv.-févr. 1974, pp. 89-97.
- M. Gallet et Y. Bottineau, *Les Gabriel*, Paris, 1982, pp. 254-277.
- *De la place Louis XV à la place de la Concorde*. Cat. expo. du musée Carnavalet, Paris, 1982. Cet ouvrage ne fait aucune référence à l'activité de Mansart de Sagonne.
- J. Garms, « La place Louis XV : Histoire d'un projet », *Les traversées de Paris. Deux siècles de révolutions dans la ville*, Paris, Le Moniteur, 1989, pp. 135-142.
- *L'Institut et la Monnaie. Deux palais sur un quai*, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris. Société historique du VI^e arrondissement, Paris, 1990.
- Ph. Cachau, « Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne ou l'art du dernier des Mansart », *Bulletin de la société de l'Histoire de l'Art Français*, année 1993, Paris, 1994, pp. 93-97.
- *Ibid.*, « Un projet inédit de place royale et d'hôtel de ville à Marseille par Mansart de Sagonne (1752) », *Bulletin Monumental*, t. 154-1, année 1996, pp. 39-53.
- B. de Montclos, *La revue du Louvre et des Musées de France*, n° 1, février 1997, pp. 91-92.
- F. Fossier, *Les dessins du fonds Robert de Cotte de la Bibliothèque Nationale de France. Architecture et décor*, Paris, 1997, pp. 180-184.
- A. Rostaing « La place Louis XV », *L'urbanisme parisien au siècle des Lumières*, Délégation à

- l'Action Artistique de la Ville de Paris. Société historique du VI^e arrondissement, Paris, 1997, pp. 135-141.
2. P. Patte, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 120.
 3. Cf. S. Granet, *op. cit.*, 1963, p. 13; et J. Garms, *op. cit.*, p. 138, *supra* note 1.
 4. Bibliothèque de l' Arsenal, Ms 3103: *Recueil des différents projets et plans proposés pour la construction d'une place publique destinée à la statue équestre du Roy* (1749). Ces projets ont été publiés par S. Granet en 1961 et 1963, *op. cit.*, *supra* note 1, et par P. Lacroix, *op. cit.*, *ibid.*, pp. 129-130.
 5. A.-J.-V. Le Roux de Lincy, *op. cit.*, *supra* note 1, pp. 84-86. Durant quelques mois, les deux projets de l'hôtel de ville et de la place royale furent intimement liés. Il s'agit d'un motif récurrent de l'urbanisme classique des XVII^e et XVIII^e siècles qui associe symboliquement le pouvoir municipal au pouvoir royal, comme à Lyon, Rennes, etc. Mansart de Sagonne se livrait parallèlement à semblable exercice pour Marseille (cf. Ph. Cachau, *op. cit.*, *supra*, note 1, pp. 39-53). Il convient de rappeler que Louis-Basile de Bernage de Saint-Maurice (1691-1761), prévôt des marchands de 1743 à 1757 était le cousin des deux frères, les comte et marquis d'Argenson, puisque le petit-fils du côté paternel de Madeleine Voyer d'Argenson. Cf. M. Antoine, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV*, Paris, 1978, p. 27. C'est par délibération du 27 juin 1748 que la Ville de Paris décida de saisir le retour de la paix, après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle avec l'Autriche, le 15 mai 1748, mettant fin à la longue guerre de Succession et dans laquelle le roi, qui s'était personnellement engagé, avait failli périr d'une fièvre infectieuse devant Metz en 1744, pour rendre hommage à son « bien aimé » monarque, « à sa gloire et à ses vertus ». Le moment était « enfin arrivé » de demander la permission au roi de lui ériger une statue équestre « en telle forme et dans tel emplacement qu'elle [Sa Majesté] voudra l'ordonner » et qu'en attendant ce choix, de lui proposer les projets, dessins et modèles de sa statue « pour être exécutés sans délais ». L'expédition de cette délibération fut remise par le prévôt des marchands au comte de Maurepas, ministre de la Guerre ayant les départements de Paris et de l'Île-de-France, afin d'en rendre compte au roi. Le 11 juillet, Maurepas manifesta à Bernage l'accueil « sensible » du souverain « aux nouvelles marques que le corps de Ville lui donne de son zèle pour sa personne et pour la gloire de son règne ». Le roi souhaitait se voir soumis les dessins et modèles de son effigie équestre à leur achèvement. Le 12, le prévôt partit pour Compiègne où le roi se trouvait depuis le 6 juillet. Il alla remercier Maurepas de ses bons offices puis fut présenté au souverain. Louis XV renouvela son approbation du dessin de la Ville pour sa personne. A son retour, le Bureau de la Ville arrêta le choix de Bouchardon pour faire « plusieurs dessins de figures équestres de la personne de Sa Majesté et quelques modèles d'iceux » pour être présentés au roi. Le marché avec Edme Bouchardon fut arrêté le 23 octobre 1749 et monta avec le piédestal et la statue à 260 mille livres (A. N., H² 2163 et H² 1862, fol. 475^v à 477 r^o). Sur la statue équestre de Louis XV par Bouchardon, cf. A. Roserot, *op. cit.*, et D. Rabreau, *op. cit.*, *supra*, note 1.
 6. A la suite de la délibération du 28 juin, le directeur général des Bâtiments du roi, M. de Tournehem fit assembler « extraordinairement » l'Académie Royale d'Architecture afin de faire « part à la Compagnie des ordres qu'il a reçus de Sa Majesté de faire faire les dessins d'une Place dans la Ville de Paris, pour y mettre la figure du Roy », laissant à chacun la liberté du choix du lieu, de l'étendue et de la dépense. Le premier juillet, il revint devant la Compagnie pour s'entretenir des moyens de lui remettre lesdits dessins: Camus, le secrétaire, devait certifier l'authenticité d'exécution, les numéroter, et les lui porter. Si Mansart de Sagonne fut présent à la séance du 27 juin, il bouda en revanche celle du premier juillet (AN, 01 1929/7, fol. 184 et 185). Il nous semble pour le moins étrange que la Ville de Paris ait pu délibérer sur un projet de monument équestre et que dans le même temps, le directeur général reçoive les ordres du roi pour le soumettre à l'Académie. Cette concomitance des événements laisse entendre que, contrairement à ce que l'on prétend régulièrement, cette idée de place royale n'était pas une idée de la Ville mais bien plutôt de la monarchie, dans un système où tout procède du roi. La suite des événements démontre en effet que l'administration royale garda toujours la haute main sur les choix et les décisions à prendre: le comte d'Argenson, ministre de la Guerre, qui avait, suivant son désir, depuis 1750, le département de Paris, sera le seul et unique intermédiaire entre le roi et la Ville dans cette affaire. Sa passion pour l'architecture l'avait conduit à réclamer ce département (cf. S. Granet, *op. cit.*, 1963, p. 11). Le directeur général en la personne de Tournehem, puis de

Marigny à partir de 1752, ne faisait que commander et soumettre les projets d'architecture au souverain et recevoir ses ordres.

7. Cf. *supra* note 4. Et A.N., cartes et plans, N III Seine 702 (fig. 1) : ce document, qui ne contient que cinq des six emplacements proposés par Mansart, figurait dans l'« Inventaire des papiers et plans trouvés dans le Cabinet de Monsieur de Tournehem Directeur Général des Bâtimens du Roy à la Sur Intend.^{ce} à Versailles le 14 décembre 1751 ». Il est mentionné comme un « extrait de 5 projets de M. Mansart » (A.N., K 1025, pièce n° 134²). Rappelons qu'à cette époque (1748-1754), Mansart de Sagonne était l'architecte de la famille du comte d'Argenson.
8. Schéma urbanistique inauguré en France par Jules Hardouin-Mansart en 1674, lors du tracé de la ville neuve de Versailles, actuel quartier Notre-Dame, dans le motif de la place et de la rue Dauphine avec l'église Notre-Dame.
9. F. Fossier, *op. cit. supra*, note 1, p. 195, n° 42-2 (BNF, Estampes, Va 226).
10. Le motif de l'ordre corinthien colossal sur soubassement lisse ou en refends est désormais récurrent dans la plupart des projets de place royale en France, depuis Jules Hardouin-Mansart à la place Vendôme, Gabriel à Bordeaux et à Rennes, Héré à Nancy.
11. Cf. *supra*, note 4, p. 30.
12. Le marquis d'Argenson rappelle dans son *Journal*, aux dates des 3 juillet et 5 octobre 1748, que, en dépit des ordres donnés par Tournehem, le choix du carrefour de Buci et du site de l'hôtel de Conti était retenu depuis juillet, par la pression exercée sur le roi par le prince de Conti « pour bien vendre son hôtel à la ville de Paris ». Ce n'est donc pas par hasard que Mansart de Sagonne avait placé en projet n° 1 cette partie-ci de la ville. Tout le reste ne fut que mascarade. Marquis d'Argenson, *op. cit. supra*, note 1, t. V, pp. 231, 258.
13. Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. V, pp. 407, 408, le 5 mars 1749.
14. Le plan du terrain avait été dans un premier temps limité par le prévôt des marchands à la rue Guénégaud, mais sur l'insistance du prince de Conti, il fut porté jusqu'à la rue Dauphine : Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. V, pp. 258, 259, le 5 octobre 1748 ; A.N., Q1 1273 : lettre au comte d'Argenson à Bernage du 5 novembre 1749 ; *ibid.*, 01 203, fol. 37 : registre des expéditions de Paris (1749-1756) ; *ibid.*, K 1057 : l'abbé de la Grive reçut 1 908 livres de la Ville pour le règlement de ce plan en trois versements, deux de 600 livres et un de 708 livres, des 19 septembre 1749, 17 février et 3 juin 1750 (pièces 11 à 13).
15. A.N., 01 203, fol. 37.
16. Sur l'activité et la dynastie des Beausire, cf. I. Derens, « Un siècle d'édiles parisiens : Jean Beausire et sa lignée », *Paris et ses fontaines. De la Renaissance à nos jours*, Paris, 1995, pp. 132-142.
17. A.N., H² 1863, fol. 271-273.
18. *Ibid.*
19. *Ibid.* Jean-Baptiste Courtonne dit le Jeune, architecte du prince de Conti au Temple et à l'Isle-Adam, avait appris à « relever » l'architecture avec précision et s'en était fait une spécialité. Cf. M. Gallet, *Les architectes parisiens du XVIII^e siècle. Dictionnaire bibliographique et critique*, Paris, 1995, p. 161.
20. *Ibid.*
21. Sur le palais prioral, cf. *L'ordre de Malte et la France de 1530 à nos jours*, cat. expo. du musée national de la Légion d'Honneur et des Ordres de Chevalerie, Paris, 1988, pp. 124, 125, n° 216, et pp. 126, 127, n° 219. Pierre Delisle-Mansart, mort en 1720, était le petit-neveu de François Mansart et le beau-frère de Jacques IV Gabriel (cf. L. Hautecœur, *Histoire de l'architecture classique en France*, t. 2, Paris, 1948, p. 875 : « Généalogie des Mansart et des de Cotte »).
22. A.N., R3 126 ; Q1 1273 ; P 2030.
23. *Ibid.*, H² 1863, fol. 274. Conti ne souhaitait visiblement pas voir Courtonne opérer avec Beausire pour fixer l'estimation, de crainte qu'ils ne tombent d'accord. Il souhaitait attendre l'estimation de ce dernier, pour remettre sa propre estimation, à la hausse bien entendu. Celle-ci ne pouvait se faire sans l'aide de Courtonne qui ne devait pas paraître ouvertement.
24. *Ibid.*
25. C'est ce qu'affirme Le Roux de Lincy, *op. cit. supra*, note 1, pp. 84-86.
26. A.N., H² 1863, fol. 276. Prémabule de l'arrêt du conseil du 4 juin 1750 qui commet Mansart de Sagonne pour une nouvelle estimation de l'hôtel de Conti et ses dépendances. Arrêt enregistré au Bureau de la Ville, le 8 juin.

27. *Ibid.*, fol. 274. Le marquis d'Argenson dit avoir joué un rôle non négligeable dans ce choix : Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. V, p. 191 et t. VIII, pp. 252, 253, 319.
28. *Ibid.*, P 2031 : *Procès-verbal de la tierce estimation de l'hôtel de Conti 1750*. Cet exemplaire original est signé « Hardouin-Mansart », contrairement à sa copie datée du 28 janvier 1763 (A.N., O1 1578, pièce 138).
29. *Ibid.*, H² 1864 : Arrêt transcrit à la suite de la délibération du 2 septembre 1750, et O1 203, fol. 61.
30. Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VI, p. 271, le 10 octobre 1750.
31. AN, X1 A 8757, fol. 30 à 34 v^o, lettres patentes de février 1751 à Versailles, registrées au Parlement le 13 mars 1751. Il y est rappelé que, par édit royal d'août 1749, les gens de mainmorte ne peuvent acheter ou vendre un bien sans l'obtention de lettres patentes les autorisant. On y souligne que ce sont les besoins d'accroissement de l'hôtel de ville ainsi que de la place de Grève et rues adjacentes qui ont déterminé le roi, soucieux de « perfectionner la décoration et l'embellissement de Paris » et de procurer aux Parisiens les commodités nécessaires à la vie publique, à l'exemple de ses prédécesseurs, de transférer ledit hôtel de ville sur l'emplacement de l'hôtel de Conti. Le site parut le plus favorable de par sa proximité avec la Seine, l'ampleur du terrain permettant d'y bâtir tous les bâtiments nécessaires à l'exercice administratif de la Ville. Fait capital dans l'évolution de conception de l'urbanisme en France au siècle des Lumières, le roi souligne ouvertement « la juste préférence que doit avoir le bien public sur tout intérêt particulier », marquant ainsi un souci plus grand de la collectivité dans les aménagements urbains, que la seule vocation de prestige qui prévalait jusqu'alors dans l'établissement des places royales.
32. *Ibid.*, H² 1965 ; et Minutier Central, Etude C, liasse 606. Le prince de Conti avait obtenu aussi un prix proche de sa propre estimation. Un arrêt du conseil du 12 décembre 1751 avait préalablement fixé les moyens d'acquisition de la Ville : le roi délivrerait une expédition annuelle sur le Trésor au profit de la Ville de quatre-vingt mille livres par an à compter du jour de passation du contrat de vente, pour servir au paiement des intérêts des 1 600 000 livres. Dans les trois mois suivants, la Ville verserait un acompte de six cent mille livres que le roi autoriserait à emprunter par constitution de rentes remboursables sur douze ans. Elle pourrait également emprunter quarante mille livres par an sur le Trésor pour rembourser lesdits six cent mille livres. Enfin, il était précisé que le receveur de la Ville n'était tenu par le roi de rendre compte des recettes et dépenses que devant le seul Bureau de la Ville, à l'exclusion de la Chambre des Comptes. Des rentes sur l'hôtel de ville furent effectivement émises en décembre 1751 et lors du vaste emprunt de six millions de livres de mars 1752. (Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VII, p. 141.)
33. Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VI, p. 373.
34. *Ibid.*, pp. 378, 405, 406.
35. A.N., H² 1864, fol. 31 : Délibération du 2 septembre 1750.
36. Louis-Philogène Brulart, marquis de Puisieux et de Sillery (1702-1770), chevalier des ordres du roi, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, ministre d'Etat, gouverneur et bailli d'Eprenay, lieutenant général pour le roi de la province de Languedoc. Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères depuis 1747, il fut promu ministre d'Etat en septembre 1750, en même temps que le comte d'Argenson. Il était donc particulièrement bien vu du monarque au moment où celui-ci envisageait l'acquisition de son hôtel. Toutefois sa démission, pour raison de santé en 1751, l'empêcha de bénéficier jusqu'au bout des faveurs royales. L'idée d'acheter cet hôtel fut peu à peu abandonnée. De par ses fonctions et la proximité de son hôtel vis-à-vis celui du prince de Conti, il fréquentait régulièrement ce dernier. Ils passèrent de nombreux actes à cette époque (cf. le répertoire n° 7 de l'étude de XCII). Ils possédaient en outre un grand ami commun, le comte de Saint-Séverin, plénipotentiaire au traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. Nul doute que Puisieux reçut les précieux conseils de Conti pour faire lui aussi une bonne affaire. Comme pour Conti, ce projet d'acquisition portait la marque de la faveur royale à l'égard d'un des artisans de la paix d'Aix-la-Chapelle.
37. *Ibid.*, fol. 45 : Délibération du 5 septembre 1750.
38. Architecte au service de personnalités prestigieuses telles que le maréchal de Richelieu, le cardinal de Soubise ou le duc de Penthièvre. Connu surtout pour ses qualités d'expert. Cf. M. Gallet, *op. cit. supra*, note 19.
39. A.N., H² 1864, fol. 102-103 : Préambule de l'arrêt du conseil du 26 avril 1751 qui commet Mansart pour procéder à la nouvelle estimation de l'hôtel de Sillery.

40. *Ibid.*, fol. 110 v^o-112 r^o. Arrêt enregistré le 25 juin 1751 au Bureau de la Ville.
41. 01 203, fol. 148.
42. Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VI, p. 445, le 31 août 1751. Sur l'hôtel de la Roche-sur-Yon, cf. G. Brice, *Description de la ville de Paris*, t. IV, p. 129-130 et J. Hillairet, *Dictionnaire des rues de Paris*, t. 2, Paris, 1963, p. 91 : n° 13 quai Malaquais. Hôtel démolì en 1845 et remplacé par le bâtiment de l'École des Beaux-Arts par Duban (1858-1862).
43. A.N., 01 203, fol. 22.
44. Le marquis d'Argenson évoque parmi les entreprises envisagées dans la capitale à cette époque : l'hôtel de ville, l'hôtel des Cinq Cents Gentilshommes, la place royale, l'Opéra, les hôpitaux... (t. VI, p. 445). Sur les conditions d'achat de l'hôtel de Sillery, il précise que l'on achètera 290 000 livres, pot-de-vin compris, « ce qui est trois fois plus qu'il ne vaut » et que « l'on est embarrassé » pour trouver de nouveaux fonds à cette fin (t. VII, pp. 73-74, le 19 janvier 1752). Dans son inventaire après décès du 14 décembre 1770 (AN, Minutier Central, XCII, 736), il est dit que Louis-Philogène Brulard ne possédait qu'à titre de substitution l'hôtel et les terres de Puitsieux et de Sillery, après la donation de Charles Brulard, marquis de Genlis, en 1713, mort sans héritier mâle. Le 10 mai 1757, il avait loué à Paris de Monmartel un hôtel, rue de Grenelle, avant de céder à son tour le sien, le 21 novembre, devant maître Mareschal, notaire à Paris.
45. Sur les Grand et Petit hôtels de Conti, cf. :
 – *L'Institut et la Monnaie (...)*, *supra*, note 1, pp. 39-43.
 – F. Mazerolle, *L'hôtel des Monnaies. Les bâtiments. Le musée. Les ateliers*, coll. Les grandes institutions de la France, Paris, 1907, pp. 46-53.
 – Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, t. V, Paris, 1782, pp. 67-69, 382-383.
 – J.-P. Babelon, « Les hôtels de Nevers, de Guénégaud, puis de Conti prédécesseurs de la Monnaie de Paris », *Le Club Français de la Médaille* du 15 octobre 1985, pp. 24-28.
 – Ch. Lefeuvre, *Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III*, t. V, Paris, 1873, pp. 23-28.
 – A. Braham et P. Smith, *François Mansart*, t. 1, Londres, 1973, pp. 237-239, 274.
 – J. Hillairet, *op. cit.*, *supra* note 42, t. 1, pp. 381-383, n° 11 à 25 quai Conti.
46. Sur l'hôtel de Sillery, cf. A. Braham et P. Smith, *op. cit. supra*, note 45, p. 276.
 – *L'Institut et la Monnaie (...)*, *supra*, note 1, pp. 39-43.
 – J. Hillairet, *op. cit.*, t. 1, p. 383, n° 13 quai Conti et n° 2 impasse de Conti.
47. A.N., H² 1859, fol. 83-101, Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VI, le 10 janvier 1750.
48. H. Lemonnier, *Procès-verbaux de l'Académie Royale d'Architecture*, t. VI, Paris 1920, p. 166. Cette méthode fut adoptée par l'Académie le 16 août 1751, soit trois mois après son procès-verbal d'estimation de l'hôtel de Sillery.
49. Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VIII, p. 373, le 27 novembre 1754.
50. *Ibid.*, p. 477, le 11 avril 1755 ; t. IX, p. 153, le 15 décembre 1755 ; A.N., 01 203, fol. 20 : lettres patentes sur arrêt du 8 juillet 1755 ; fol. 47 : lettre du comte d'Argenson au contrôleur général des Finances du 8 avril 1755 ; fol. 49 v^o : autre au prévôt des marchands du 7 juin 1755. L'échange entre le roi et la Ville se fit curieusement en cours de chantier devant Marchand, notaire de la ville.
51. Sur les plans de la nouvelle Monnaie d'Antoine, cet hôtel figure désormais sous le nom d'« hôtel de Laverdy ». Le contrôleur général le conserva jusqu'à sa confiscation comme bien national en 1792. Cf. J.-M. Darmis, « Bâtiments et Institutions », *L'Institut et la Monnaie (...)*, *supra*, note 1, pp. 195-196.
52. Monique Mosser, « Jacques-Denis Antoine architecte créateur », *L'Institut et la Monnaie (...)*, *ibid.*, pp. 166-167.
53. Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VI, p. 146, le 23 avril 1750. Le marquis d'Argenson se fit le grand promoteur de ce site pour lequel il avait d'ailleurs soumis un dessin de place à son cousin, le prévôt Bernage, (*op. cit.*, t. VII, p. 195, le 15 avril 1752). Il se targue même d'avoir influencé le projet de Gabriel (*op. cit.*, t. VIII, p. 319, le 17 juillet 1754). Son influence auprès de son frère ministre, quant au choix du site et du motif de la place, est fort vraisemblable.
54. Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VI, p. 153, le 15 octobre 1749.
55. *Ibid.*, p. 200, le 19 mai 1750.

56. Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VI, p. 53, le 15 octobre 1749 ; p. 146, le 14 février 1750 ; p. 200, le 19 mai 1750.
57. C'est le cas de Voltaire, du duc de Croÿ, de La Font de Saint-Yenne, etc... Cf. D. Rabreau, *op. cit.*, *supra*, note 1, pp. 89-97.
58. Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VI, p. 146.
59. *Ibid.*, pp. 408, 422.
60. A. N., 01 1585, pièce 253. Description reprise par P. Patte, *op. cit. supra*, note 1, ch. XVII, pp. 210-212 : *Description d'un projet de Place à une des extrémités de Paris*. Ce projet faisait déjà partie de ceux proposés par Servandoni en 1748.
61. *Ibid.*, pièce 255, rapport manuscrit de Marigny sur les projets soumis par les architectes de l'Académie Royale d'Architecture (s. d.). Cf. H. Lemonnier, *op. cit. supra* note 48, t. VI, p. 191.
62. *Ibid.*
63. Sur le site de Pont-Tournant avant 1753, cf. J. Garms, *op. cit. supra*, note 1, pp. 135-137 ; et F. Fossier, *op. cit., ibid.*, pp. 180-184.
64. A.N., 01 1585, pièce 268.
65. Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VIII, pp. 252, 253.
66. Mansart de Sagonne s'intitule Mansart de Lévy à partir de juin 1752, date d'acquisition de la terre de Lurcy-Lévy en Bourbonnais (Allier), et signe désormais ses projets sous ce nom.
67. Marquis d'Argenson, *op. cit.*, t. VIII, p. 73, le 10 juillet 1753.
68. Cf. B. de Montclos, *op. cit. supra*, note 1, pp. 91, 92.
69. Cette variante a été également reproduite et analysée dans notre article *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne ou l'art du dernier des Mansart*, *supra*, note 1, p. 96. On possède ainsi trois versions des élévations de cette place : deux conservées à la Bibliothèque de France, Département des Estampes (Va 444), intitulées « *Élévation sur la ligne AB du 31^e projet de place Royale pour sa Majesté Louis XV par jacques hardouin mansart archi.^e ordre Du Roy* », qui sont les originaux (fig. 70 et 73) ; et une par Blondel qui y a introduit l'effigie équestre sur fond d'arc de triomphe (musée Carnavalet, Cabinet des Arts Graphiques) (fig. 71).
70. Cette figure d'évêque fait référence au nom de l'église sous l'Ancien Régime, « La Madeleine de la Ville l'Evêque ».
71. Cf. F. Fossier, *op. cit. supra*, note 1, pp. 185-193, place Louis le Grand, n^{os} 15-17, 39.
72. Cf. *supra*, notes 60 et 63, et M. Gallet, Y. Bottineau, *op. cit.*, *supra* note 1, pp. 268-269. Sur le programme du Grand Prix de 1747, cf. J.-M. Pérouse de Montclos, *Les prix de Rome. Concours de l'Académie Royale d'Architecture au XVIII^e siècle*, Paris, 1984, pp. 49-50.
73. A.N., 01 1582, pièce 263. L'observation de Marigny concernant les Tuileries ne tient pas. La ligne des arbres de la terrasse du côté de la place masquait déjà la vue sur le château, et Mansart avait bien pris soin d'arrêter les pavillons de sa colonnade au niveau de la perspective des Tuileries et des Champs-Élysées. Il nous semble qu'en récusant ainsi par des arguments plus ou moins spécieux, les différents projets des architectes de l'Académie, Marigny avait dû s'incliner devant la coterie de Gabriel : un projet de cette importance ne pouvait être confié qu'au Premier architecte du roi !
74. À ce propos, cf. notre article sur l'hôtel de ville de Marseille, *op. cit. supra*, note 1, p. 52. Il convient d'ajouter que cette inimitié probable à l'égard de Mansart de Sagonne se remarque notamment dans la liste des noms d'académiciens cités par Patte parmi les vingt huit projets soumis au roi en 1753, *op. cit.*, p. 121, note a : Mansart n'y figure pas ! Cette omission systématique des projets de place royale de Mansart de Sagonne tant à Paris qu'à Marseille, tant en 1748 qu'en 1751 ou 1753, paraît en effet suspecte...
75. H. Lemonnier, *op. cit. supra*, note 48, p. 27.
76. A.N., Q1 1273.
77. Cf *supra*, note 74.
78. Le milieu de la décennie 1750 marque une inflexion décisive dans la carrière d'architecte de Mansart de Sagonne. Des problèmes personnels aigus joints à de mauvaises affaires et à une baisse des commandes – c'est vers cette époque que Patte remplace Mansart comme architecte au service du duc des Deux-Ponts, prince palatin – inciteront l'architecte à se tourner vers l'Étranger : en 1756, il élabore un projet de palais et sa place royale à Lisbonne et demande son congé à Marigny. Pour lui, désormais les opportunités sont de ce côté...

PLANCHES

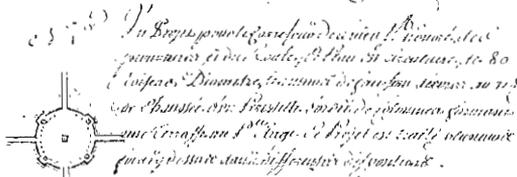
Paris a projetés sur un plan de
Paris a. Hardouin Mansart



Les plans de l'implantation de la place Louis XV, avec des notes détaillées en français décrivant les dimensions, les alignements et les spécifications architecturales.

Jun. 5. 1748.

Plan de la Bastille



Plan de la Bastille, avec des annotations décrivant les différentes parties de la forteresse, y compris les bastions et les fossés.

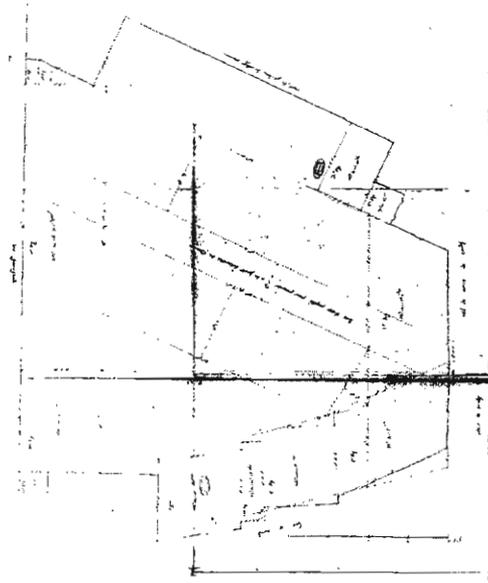
Plan de la Bastille



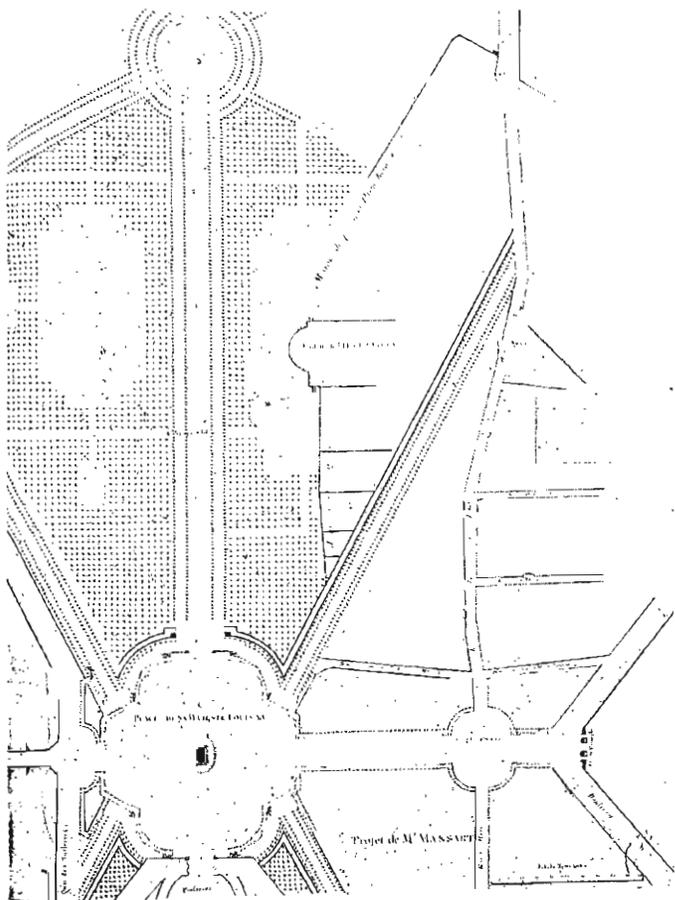
Plan de la Bastille, avec des annotations supplémentaires concernant les fortifications et les structures internes.

67 – Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (d'après), Cinq plans projetés pour la place Louis XV, plume, 1748 (Paris, Archives Nationales).

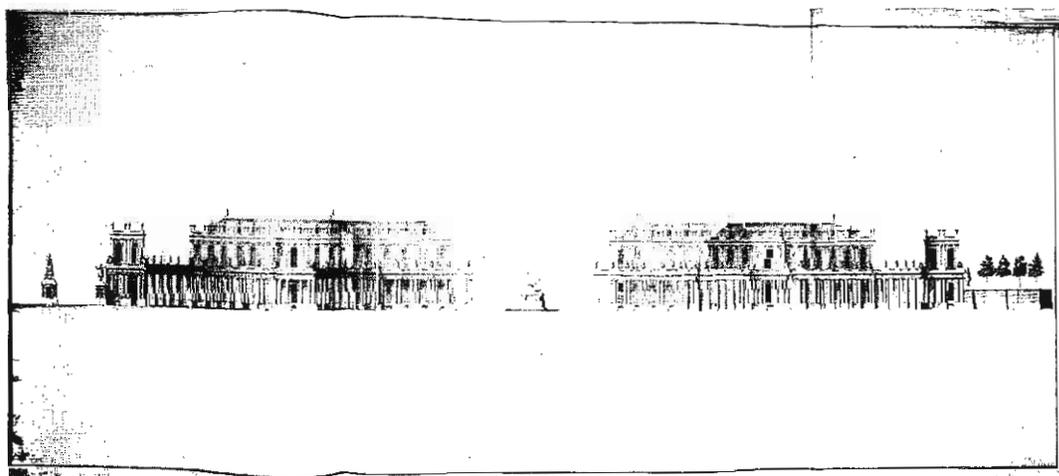
68 – J. Hardouin-Mansart de Sagonne (d'après), Sixième plan projeté pour la place Louis XV (au débouché du Pont-Neuf, croquis du bas), plume, encre rouge, lavis et aquarelle, Album d'Argenson, 1748 (Paris, BNF, Bibl. de l'Arsenal).



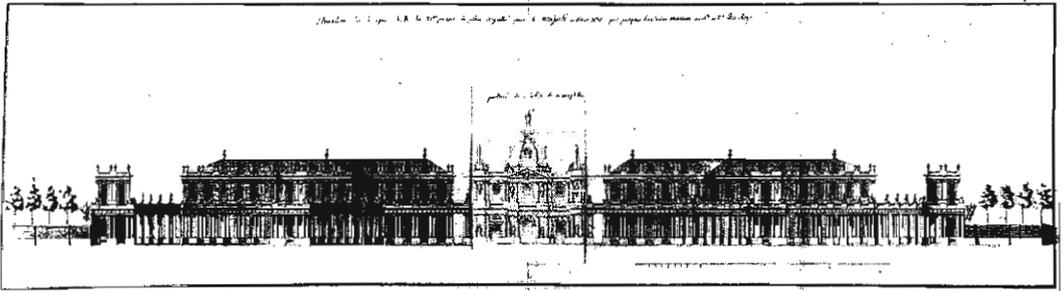
69 – J. Hardouin-Mansart de Sagonne, Plan relevé pour l'estimation des terrains de l'hôtel de Conti, 1750, plume (Paris, Archives Nationales).



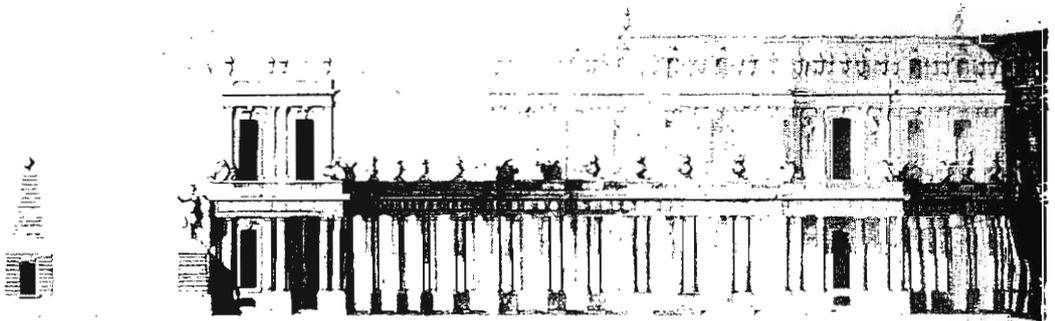
70 – J.-F. Blondel, d'après J. Hardouin-Mansart de Sagonne, *Plan du projet de place Louis XV sur le terrain du Pont-Tournant*, plume et lavis (musée Carnavalet).



71 – J.-F. Blondel, d'après J. Hardouin-Mansart de Sagonne, *Élévation du projet de place Louis XV sur le terrain du Pont-Tournant* (variante avec l'arc de triomphe et la statue équestre), plume et lavis (musée Carnavalet).

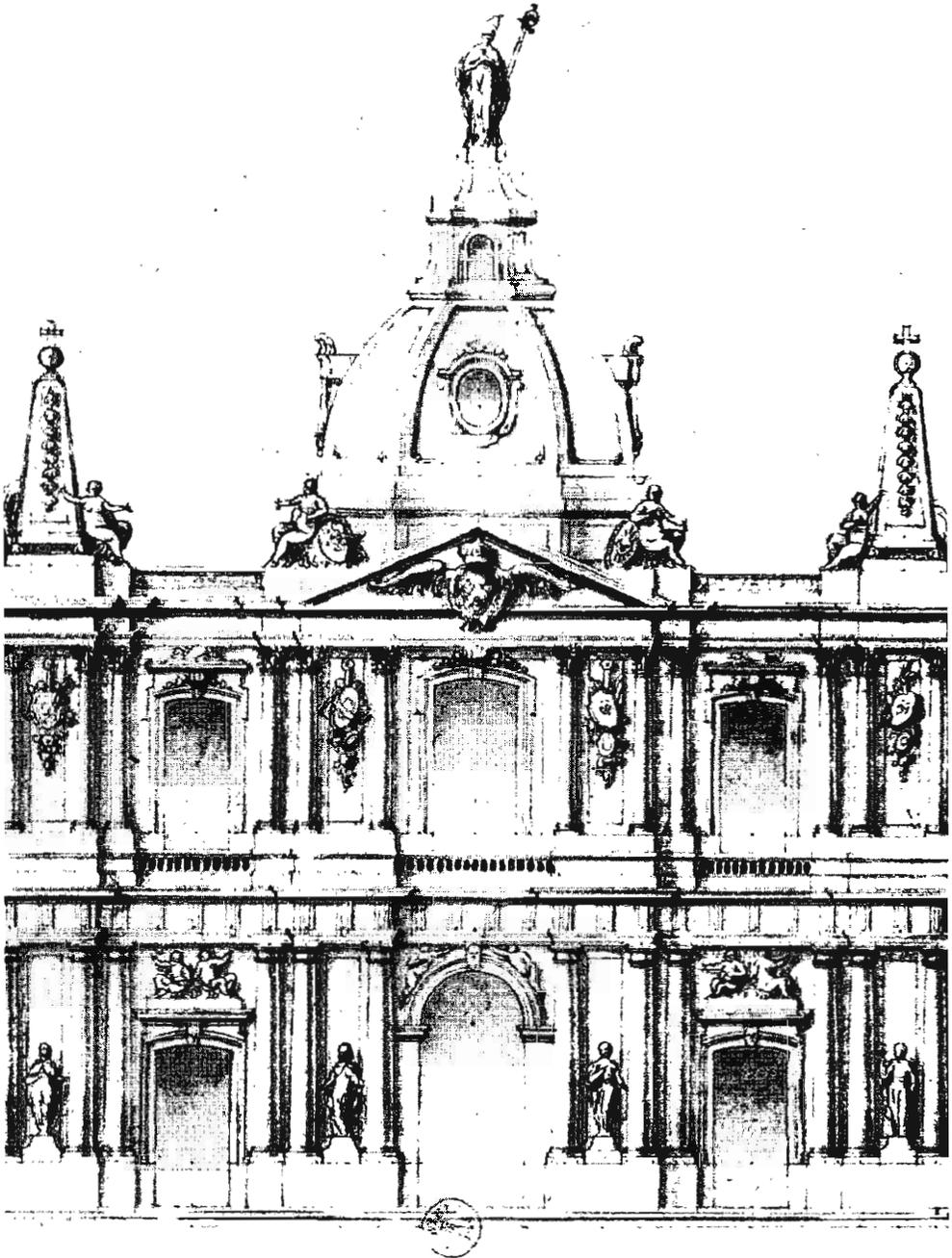


72 – J. Hardouin-Mansart de Sagonne, *Élévation du projet de place Louis XV sur le terrain du Pont-Tournant* (variante avec la façade de la Madeleine), plume et lavis (Paris, BNF, Cab. des Estampes).



74 – J.-F. Blondel, d'après J. Hardouin-Mansart de Sagonne, *Élévation du projet de place Louis XV*, détail de la fig. 71 (musée Carnavalet).

portail, de L'eglise de la madeleine



73 - J. Hardouin-Mansart de Sagonne, *Projet d'élevation de l'église de la Madeleine*, détail de la fig. 72, plume et lavis (Paris, BNF, Cab. des Estampes).